



Points sur les mesures commerciales US

Séminaire pôles et cluster 02 avril 2026



Situation à date suite aux mesures US prises après la décision de la Cour suprême du 20 février 2026

Marchandises d'origine UE entrant aux US	Avant le 24 février 2026	A compter du 24 février 2026
classées aéronautiques au plan douanier	aucun droit de douane : ni droit réciproque, ni droit sectoriel acier/aluminium/cuivre	aucun droit de douane : ni surcharge temporaire d'importation , ni droit sectoriel acier/aluminium/cuivre
contenant de l'acier, aluminium ou cuivre et leurs produits dérivés non classés aéronautiques	droits sectoriels de 50% sur la valeur du contenu acier / aluminium / cuivre non US + droits réciproques de 15% sur le reste de la valeur	droits sectoriels de 50% sur la valeur du contenu acier / aluminium / cuivre non US + surcharge temporaire d'importation de 10% sur le reste de la valeur
autres marchandises	droits réciproques à 15%	surcharge temporaire d'importation de 10%



Remboursement des droits versés en application de l'IEEPA

Décision de la Court of International Trade du 4/03/2026 :

- les **importateurs** ayant acquitté des droits IEEPA peuvent bénéficier des effets de la décision de la Cour suprême, qu'ils aient ou non engagé une action contentieuse
- les **autorités douanières US** doivent :
 - finaliser, sans tenir compte des droits IEEPA, les déclarations en cours de traitement
 - corriger les déclarations déjà traitées mais non closes en supprimant les droits IEEPA et en remboursant

Déclaration des services des douanes du 6/03 : incapacité à rembourser immédiatement (166 Md USD de droits perçus auprès de >330 000 importateurs = 53M déclarations individuelles) ⇒ **mise en place sous 45 jours d'un processus spécifique**

⇒ **Décision de la CIT du 6/03/2026** : suspension de l'ordonnance de remboursement du 4/03

⇒ Dans l'attente, **recommandation aux importateurs** de **recenser les entrées concernées** et pour chacune d'entre elles : date d'entrée, date de liquidation, montant des droits acquittés et statut du dossier

Objectif : être prêt à répondre à toute information nécessaire lorsque le nouveau module sera prêt